

BUREAUX. RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44L'abonnement continue, sauf
avis contraireOn s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Vanaverbeck, Grande-Place; A PARIS, chez MM. Havas, Laflite-Bulier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ROUBAIX 18 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale, dans sa séance d'hier, a validé les élections de MM. Challemel-Lacour et Bouchet dans les Bouches-du-Rhône.

La discussion a ensuite continué sur la question des matières premières. MM. Dusaussoy et Douhet ont pris la parole.

Les protestations abondent, les arguments des orateurs battent en brèche le projet de loi de M. Thiers. On a pu en juger par la lecture du compte-rendu de la séance du 16, que nous avons publié hier, et dans laquelle MM. de Montgolfier, Ambroise Joubert, Scheurer-Kestner et particulièrement notre député M. Leurent, se sont élevés avec beaucoup de talent et d'énergie contre l'impôt sur les matières premières.

La reine d'Angleterre ouvrira le parlement en personne. Des désordres ont eu lieu le 16, à Knighobridge (Londres) : des républicains ont fait irruption dans un meeting tenu par des royalistes, ont expulsé le président et fait évacuer la salle en chantant la Marseillaise, les agents de police sont restés dehors sans intervenir.

On mande de Berlin, le 17, que M. de Gabric et sur le point de repartir pour Paris. On attend, par contre, d'ici à peu de jours l'arrivée de l'attaché militaire français à Berlin.

En suivant attentivement les décrets qui ont lieu à la Chambre en ce moment, on remarque avec quelle violence M. Thiers s'emporte contre les orateurs qui demandent le rejet de l'impôt. Il y a là un insigne maladresse et M. Thiers, qui n'entend pas qu'on lui réponde, prétend peut-être que tous les députés soient de son avis, même dans les circonstances où il commet la faute de placer au dernier plan de la question les véritables intérêts du pays.

N'est-il pas pitoyable d'entendre un M. Ozanne venir prendre part à une discussion dans laquelle il ne peut apporter qu'une opinion toute faite : celle que lui impose le gouvernement. Quant à M. le ministre du commerce, M. Victor Lefranc, sa profonde ignorance de la question a fait hausser les épaules à tous ceux qui l'ont entendu raisonner de choses qui lui sont complètement inconnues. On s'explique parfaitement pourquoi ce ministre de commerce qui devait être le premier sur la brèche ne s'en est approché qu'au dernier moment : De l'avis de tout ce monde, il eût beaucoup mieux fait de garder le silence.

Paris-Journal nous donne une idée de la situation :

Qui aurait jamais cru que le dénouement de la crise que traverse la France depuis deux ans pourrait venir de la discussion entre les protectionnistes et les libre-échangistes ?

M. Thiers, en inventant le pacte de Bordeaux, ce chef-d'œuvre politique qui fait de lui l'homme indispensable, n'a pas voulu que la trêve existât également entre les deux

partis industriels et commerciaux qui divisent la France; il a pensé que sa position lui donnerait la force nécessaire pour imposer là-dessus sa volonté à la Chambre et au pays.

Il doit, aujourd'hui, regretter amèrement de s'être embarqué dans une discussion où il apporte, avec toutes ses qualités, les défauts qui en sont inséparables, c'est-à-dire l'irritabilité, la violence, et même l'insinuation préméditée.

L'Assemblée a ressenti le contre-coup de la petite perfidie lancée hier par M. Thiers contre M. Johnston, et elle en veut au président de ce manque d'égards pour un collègue intelligent, honnête, et qui défend avec conviction et avec talent les intérêts de ses commettants.

M. Thiers a, du reste, une tendance dans laquelle l'Assemblée paraît portée à le suivre ; il traite avec trop peu de déférence les jeunes orateurs, et semble leur dénier le droit d'avoir de l'intelligence et du savoir.

Il y a là un danger contre lequel la Chambre ne saurait trop se prémunir; il faut encourager les jeunes gens et non les décourager.

Nous avons fait vingt ans d'opposition au cri de : Place aux jeunes ! Le cri actuel paraît être : Place aux vieux !

Cela dit, revenons au sujet qui préoccupe, non-seulement l'Assemblée, mais encore le pays.

Les départements font, en grande majorité, une opposition sérieuse au projet du gouvernement, et les députés sont non-seulement assaillis de lettres, mais encore de dépêches.

Une dépêche, reçue par M. Pagès Dupont, lui est envoyée de Lyon dans les termes suivants :

Agitation extrême dans hautes et basses classes communales.

Tout à craindre, même émigration complète du commerce lyonnais.

Nous bornerons là nos citations, faute d'espace; mais il est indiscutable que le pays est très agité, la Chambre perplexe, et le gouvernement décidé à persister jusqu'au bout dans ses projets.

Hier, la commission du budget de 1871 a entendu les explications fournies par MM. Victor Lefranc et Ozanne.

La discussion a été très animée, et M. Leurent a eu facilement raison des arguments faiblement présentés par M. Ozanne, encore plus faiblement défendus par M. Victor Lefranc.

Il est ressorti de la discussion que le gouvernement est très engagé dans ces négociations vis-à-vis de l'Angleterre, et que l'on doit redouter ce qui résulterait du rejet de l'impôt sur les matières premières.

Ce dernier argument prouve une fois de plus combien estregrettable le système de discrétion absolue dont use et abuse M. Thiers. La Chambre se trouve en face d'une sorte de menace dont elle ne peut vérifier toute l'importance, faute de renseignements surfaits.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 17 :

La réunion du centre droit a tenu hier soir une séance. M. Delille a fourni des explications d'où il résulte qu'il ne s'est nullement présenté comme délégué du centre droit, lorsqu'il a pris la parole dans la réunion du centre gauche. Le centre droit a décidé, en outre, qu'il était d'avis de rester ouvert à toutes les opinions conservatrices sans se préoccuper de la forme du gouvernement.

La commission des marchés a entendu, ce matin, M. Clément Duvernois.

La commission chargée du travail des enfants dans les manufactures, a décidé que le travail de nuit leur serait interdit jusqu'à l'âge de 16 ans et que les femmes et les jeunes filles seraient, comme en Angleterre, soumises aux mêmes lois que les enfants par rapport au travail dans les manufactures.

Ce matin, la commission qui s'occupe des annonces judiciaires a examiné spécialement le projet présenté jadis au sénat par M. de Chasseloup-Laubat.

On a admis ce qui est relatif à l'adjudication et à la création d'un bulletin spécial dans les villes comprenant plus de cent mille âmes.

La commission de décentralisation, chargée de la loi municipale, vient de décider que les femmes veuves, filles en héritières quelconque de citoyens les plus imposés d'une commune auront le droit d'être représentées au conseil municipal pour le rôle des impositions extraordinaires. Reste à décider si les mandataires devront être des parents, des habitants de la commune ou des citoyens français résidant en un point quelconque du territoire.

L'Assemblée paraît favorable à la proposition Jozon portant que « tous les rôles, cotes, quittances et autres pièces officielles, relatifs aux impôts nouveaux ou aux augmentations d'impôts anciens, nécessités par la guerre contre la Prusse, porteront en caractères apparents la mention suivante : « Frais de la guerre contre la Prusse 1870-1871. »

Jusqu'ici, la Commission de révision des grades s'est prononcée sur quatre-vingts régiments d'infanterie, 45 de cavalerie et 16 bataillons de chasseurs. Elle ne pourra terminer ses travaux avant le mois de mars.

M. Langlois a demandé à être entendu par la Commission relative aux événements du 18 mars.

La Commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la réorganisation du Conseil d'Etat a terminé ses travaux. En voici le résumé : Le Conseil d'Etat se composera : 1° de 28 conseillers choisis par l'Assemblée sur une liste de présentation dressée par une commission de quinze représentants; 2° de 24 maîtres des requêtes nommés par le président de la République; 3° d'un certain nombre d'auditeurs nommés au concours. Par une disposition transitoire, les auditeurs qui, au bout de 4 ans, ne seront pas parvenus à être maîtres des requêtes, sous-préfets ou fonctionnaires à titre quelconque pourront prendre part à un nouveau concours, le pouvoir devra choisir 31 maîtres des requêtes parmi les auditeurs admis à ce nouveau stage. D'après le nouveau projet, le tribunal des conflits se composera de 3 membres du Conseil d'Etat, 3 conseillers à la Cour de cassation et de 3 jurés consultes libres nommés par l'Assemblée nationale.

M. Batbie a terminé aujourd'hui la lecture de son rapport dans la Commission chargée de la réorganisation du Conseil d'Etat.

La Commission de l'armée a voté dans sa séance d'aujourd'hui, l'article 40 du projet de réorganisation militaire. Cet article porte que les jeunes gens qui à l'expiration de leur première année de service actif, voudront passer sous les drapeaux les 3 autres années, y seront autorisés de plein droit.

La Commission du jury spécial pour les délits de presse a terminé ses travaux. Elle a décidé que les membres de ce jury seraient choisis parmi les corps électifs, tels que les Conseils généraux, les Conseils d'arrondissement, les Conseils de discipline des avocats des notaires et des avoués.

Lettre de Versailles

Versailles, le 16 janvier 1872.

Hier, a eu lieu une réunion des médecins, membres de l'Assemblée, pour discuter le projet de réorganisation des études médicales déposé par M. Naquet. Ils admettent en principe deux points des réformes proposées :

1° La gratuité des inscriptions et des examens ;

2° La division des professeurs de la Faculté de médecine en deux catégories, les professeurs *enseignants* et les professeurs *examinateurs*, se fondant sur ce que les élèves doivent être affranchis de tout système enseigné, et qu'il ne faut leur demander que de bonnes études, de la science acquise, en dehors de tout système préconçu, comme on en trouve souvent dans les écoles.

Mais ils ont repoussé le troisième principe posé par M. Naquet, qui consiste à n'avoir en France qu'une seule Faculté. Ils ont raison. Il faut, au contraire, multiplier les écoles, d'abord pour ne pas imposer aux élèves de trop grands frais pour des voyages lointains, puis pour ne pas en concentrer un trop grand nombre dans la même ville, ce qui est toujours une cause de démoralisation, d'oisiveté et de turbulence.

La commission d'initiative parlementaire doit entendre vendredi M. le ministre sur la proposition d'amnistie qu'elle a admise déjà en principe, et dont nous avons parlé dans une précédente lettre.

Quant à la commission chargée d'examiner les actes de l'Internationale, elle paraît fort divisée. Deux opinions radicales se trouvent en présence. L'une, qui ne voit dans cette société que le triste souvenir du rôle qu'elle a joué dans la dernière guerre civile et du défi qu'elle semble jeter à tous les principes qui font la base de notre civilisation.

L'autre objecte avec raison qu'elle ne doit pas être poursuivie à cause de son caractère international, l'internationalité n'ayant jamais constitué un délit, et que poser ce principe serait forger une arme à deux tranchants qui se retournerait contre la société catholique elle-même, laquelle est plus encore qu'internationale, puisqu'elle est universelle.

Ce qu'il faut atteindre dans cette société, c'est son caractère secret, comme nous l'avons déjà dit. Mais, à cet égard, beaucoup pensent qu'une loi nouvelle est inutile, et que nos lois en usage suffisent à la répression, pourvu qu'on sache s'en servir.

La Réunion des réservoirs, hier et aujourd'hui, s'est occupée de la question du retour à Paris, qui va se poser après la discussion des lois de finances. Une partie de la gauche demande le scrutin secret. C'est contre cette mesure que protestent tous les députés de la droite

dit, des charges assez fortes pesaient sur le gouvernement, dont l'incurie et la fuite précipitée ont abandonné Paris à la plus sauvage insurrection.

On a parlé déjà dans plusieurs journaux de l'ordre inouï qui aurait été donné d'abandonner alors le Mont-Valérien, — ordre heureusement inexécuté ; — sans cela le fort qui commande la route de Versailles eût été livré à l'émeute, et l'Assemblée enlevée un beau matin. La lumière va se faire enfin sur tout cela. Cette revue rétrospective sera triste, mais la vérité sera connue, le rôle de chacun déterminé, et peut-être un enseignement en sortira. Nous souhaitons que le rapport soit lu avant la discussion sur la rentrée à Paris. Il faut qu'on connaisse tout, et qu'avant de courir de nouvelles chances, on sache si l'on peut compter, à un moment donné, sur l'énergie, la prudence et le sang-froid du gouvernement. (Union.)

Vendredi 19 Jan 72